

## 15 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Rapport sur l'exercice 2010

### *M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :*

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

<b>Objet de la délégation</b>	La gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.
<b>Nature de la convention</b>	Délégation de service public
<b>Date de signature de la convention</b>	22 décembre 2008
<b>Durée de la convention</b>	6 ans
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	Association départementale des Francas du Doubs

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

### 2. Analyse de la qualité du service

#### 2.1 Mobiliser l'ensemble de la société sur la question éducative

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

La réalisation de cette ambition passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives et les innovations pédagogiques.

C'est pourquoi les Francas mènent des actions pour agir avec les parents (solliciter leur participation), développer le partenariat avec les réseaux de la petite enfance, agir avec les jeunes animateurs (parcours d'engagement dès 15 ans, formations BAFA -122 stagiaires formés dans le Doubs en 2010-, recrutement pour les accueils de loisirs), les enseignants (notamment dans leurs accueils périscolaires en milieu rural), les professionnels de l'animation (formation professionnelle des salariés, conférences), etc.

En 2010, les Francas ont particulièrement mis l'accent éducatif sur l'environnement et le développement durable.

#### 2.2 Promouvoir et diversifier

Le nombre, la diversité, leur adaptation au contexte local attestent de la nécessité sociale et éducative des accueils de loisirs.

Les Francas du Doubs se sont construit un référentiel basé sur «12 clés», afin de garantir l'intérêt éducatif des accueils de loisirs. Au-delà de ce code de conduite, ils se sont attachés par des actions spécifiques en 2010, dans la continuité de 2009, à :

- ouvrir les enfants et les adolescents à l'Europe et l'International,
- promouvoir la solidarité auprès des enfants et adolescents (semaine de la solidarité internationale),
- promouvoir les droits et la citoyenneté des enfants et des jeunes (jury départemental du concours d'affiche «agis pour tes droits», village des droits de l'enfant).

Les Francas ont également entrepris de diversifier les pratiques éducatives par des thèmes tels que respect de l'environnement, éducation au goût et aux saveurs, pratiques sportives et de plein air, tant sur les accueils de loisirs maternels qu'élémentaires.

A titre d'exemple sur les structures bisontines :

*Accueils de loisirs maternels :*

- Ludothèque : les lieux inattendus de la région, la culture africaine,...
- Helvétie : le centre équestre de Jaliérange, modelage en terre glaise,...
- Kergomard : la nature, le «béret en couleur», organisation d'un spectacle,...
- Le Petit Prince : les poissons, spectacle à la volerie d'Arlay, invention d'un nouveau langage,...
- Les Sapins : «en vadrouille» à Marnay, «les sapins chantent l'euro»,...

*Accueils de loisirs élémentaires :*

- Rivotte : pêche en ville, les sorties culturelles du vendredi, la ferme pédagogique,...
- Dürer : voyage au bord de l'eau (la Loue),...
- Rosa Parks : mosaïque,...
- Bel Air - Velotte : «Dame nature au fil du temps»,
- Espace jeunes : tous les quartiers à Malbuisson, Annecy au rendez-vous,...

### **2.3 Animer les accueils éducatifs**

Au total sur le Département du Doubs, la gestion directe des activités enfance jeunesse est répartie sur 19 cantons (21 en 2009) et représente 322 114 journées/enfants réalisées en 2010 (305 797 j/e en 2009). Les structures Francas accueillent dans le département du Doubs près de 12 000 enfants différents sur 77 collectivités locales.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les fréquentations enregistrées sont les suivantes :

- Accueils de loisirs maternels (3-6 ans) :
  - 19 673 journées/enfants (soit une progression de 2,03 % par rapport à 2009)
  - 899 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs maternels en 2009.

Les sites affectés à ces accueils sont : Kergomard (*Montrapon, Fontaine Ecu*), Sapins (*Rosemont-Saint-Ferjeux*), Fontaine Argent/Helvétie (*Centre-ville*), Le Petit Prince (*Dürer*) et La Ritournelle (*Champagne*) (Planoise), Rivotte (Centre-ville session Noël), et la ludothèque de Palente - Orchamps.

Le site des Sapins enregistre la plus grande fréquentation avec 321 enfants différents (261 familles) et 5 716 journées/enfants, suivi du Petit Prince (242 enfants et 5 192 journées/enfants) les deux sites sont des sites entièrement dédiés aux accueils de loisirs.

- Accueils de loisirs élémentaires (6-11 ans) et adolescents (11-17 ans) :

- 16 584 journées/enfants (15 666 élémentaires et 918 adolescents sur le seul accueil de jeunes à Planoise) (*soit une progression de 10,30 % par rapport à 2009*).

- 794 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs élémentaires en 2010.

La fréquentation de ces accueils connaît une progression de + 10,30 % par rapport à 2009 qui avait déjà connu une progression de 15 % par rapport à 2008.

Les sites affectés à cet accueil sont : Rivotte (Centre-ville), Rosa Parks (*Ile de France / Planoise*), Dürer Fluo (Planoise), Champagne-Galilée (Planoise), Bel Air Velotte (tous quartiers).

La fréquentation des différents sites est quasi stable avec notamment une augmentation à signaler à l'Espace Rosa Parks, entièrement rénové : 5 503 journées/enfants (+ 51 %) et 316 enfants différents (+ 28 %).

- Ce sont donc au total :

- 1 693 enfants différents qui ont été accueillis en 2010,
- 53 % des enfants ont moins de 6 ans et 8 % + de 12 ans et 54 % sont des garçons,
- soit 1 143 familles concernées (1 142 en 2009) dont 98 % d'allocataires CAF,
- pour un total de 36 257 journées/enfants ou 268 870 heures/enfants,
- auxquels il convient d'ajouter 5 777 journées/enfants sur des animations transversales.

Année	Fréquentation J/enfant		Enfants différents	
	2009	2010	2009	2010
ACCEM maternels	19 282	19 673	774	899
ACCEM élémentaires	15 067	16 584	1 067	794
Total	34 349	36 257	1 841	1 693

Le nombre de journées a donc progressé pour les accueils de loisirs de 5,5 % alors que le nombre d'enfants inscrits différents a diminué de 8 %.

**Ce niveau d'activité répond aux conditions établies dans le contrat de délégation de service public.**

- Les trois quartiers de Planoise, Battant-centre et Montrapon - Fontaine Ecu totalisent 64 % de l'activité des Francas à Besançon.

- 1 386 enfants sont issus des quartiers prioritaires CUCS sur les 1 693 enfants accueillis.

- 46 % des familles concernées sont issues de la tranche la plus basse de revenus proposée par la grille tarifaire des Francas (Quotient familial < 213 €) et 72 % sont bénéficiaires d'Aides aux Temps Libres de la CAF - QF < 750 €).

### 3 - Les comptes de la délégation

#### 3.1 Etats financiers 2010

L'association départementale des Francas du Doubs a arrêté ses comptes au 31 décembre 2010.

Les états financiers 2010 sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

La section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

Particularité : le contrat de délégation de service public avec les Francas est établi sur un financement versé par la Ville calculé à partir d'un prévisionnel d'activité équilibré.

Le dernier versement de l'année est calculé sur une actualisation du budget prévisionnel et du volume d'activités et de fréquentation en septembre.

Le versement (ou non) du solde et/ou d'un complément est déterminé en N+1 en fonction de l'activité réelle et des états financiers de l'année écoulée.

### 3.1.1 Bilan et résultat Association Départementale du Doubs

La structure financière est saine. Les fonds propres sont satisfaisants.

Le volume d'activité est d'environ 10 830 K€.

L'exercice 2010 se solde par un excédent de 80 K€.

Les ratios de gestion du résultat sont positifs et satisfaisants.

### 3.1.2. Résultat - Section Besançon

#### Chiffres clés

En K€	2010	2009	Var. en K€	Var. en %
Résultat net	+ 2 K€	- 4 K€	+ 6 K€	
Recettes des prestations	1 140,3	1 016,6	+ 123,7	+ 10,8 %
Masse salariale	726,8	721,4	+ 5,4	+ 0,7 %

Le résultat 2009 présentait un déficit de 4 K€, celui de 2010 termine sur un excédent de 2 K€, pour un volume total d'activité de 1 148 K€.

Rappel : l'activité via la DSP est basée sur un budget prévisionnel équilibré, auquel le délégataire doit se référer pour réaliser son année. Il est donc normal que, sans événement majeur, le résultat soit voisin de zéro.

Avec un excédent de 2 K€ et une activité 2010 qui a respecté les conditions fixées du contrat, les objectifs sont considérés comme atteints.

#### **Résultat d'exploitation**

##### Les produits d'exploitation :

Les prestations (participation des familles, participations communales et CAF) constituent la quasi totalité des produits d'exploitation. Elles s'élèvent à 1 143,6 K€ en 2010.

Sur ce montant :

- la part des Prestations de Services Ordinaires de la CAF s'élève à 124 K€ (contre 115 K€ marquant une progression des journées / enfants), soit 10,7 % du total.
  - la part des familles représente 174 K€ (156 K€ en 2009), soit 15 % du total des produits. S'y ajoutent 108 K€ de bons «aides aux temps libres» de la CAF (qui diminuent la participation des familles modestes).
- La part des familles atteint donc 24 % du total, en hausse par rapport à 2009.
- La Ville de Besançon, avec 705 K€ au titre des prestations et subventions, en respect des

dispositions prévues au contrat de DSP, est le principal financeur.  
Les subventions s'élèvent à 91,6 K€ concernant ces actions spécifiques.

#### Les charges d'exploitation :

La composition des charges d'exploitation de la section Besançon est similaire à celle de la structure départementale :

- avec 726 K€, la masse salariale représente 63,2 % des charges,
- les achats d'alimentation s'élèvent à 135 K€
- les fournitures pour activités représentent 119 K€.

### **3.2 Rapports financiers avec la Ville de Besançon**

L'activité 2010 des Francas atteint voire dépasse légèrement les prévisionnels prévus (36 257 journées enfants réalisées pour 35 000 j/e prévues), avec un excédent comptable de 2 K€.

La Ville a versé au titre de 2010 le financement contractualisé dans l'avenant annuel au contrat de DSP et dans les avenants complémentaires, soit 704 655 € (dont 228 097 € de Prestation de Service Enfance Jeunesse de la CAF au titre du CEJ).

## **4. Les conditions d'exécution du service public**

### **4.1 Le personnel**

En 2010, pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 164 animateurs différents occasionnels, 29 directeurs (permanents ou occasionnels) de site, 15 personnels administratifs et techniques (personnel de service, factotum, secrétaire). 8 personnes bénéficiaient d'un contrat aidé (CAE).

### **4.2 Les horaires**

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances.

En 2010, les Francas ont à nouveau contractualisé avec la Collectivité pour fournir les repas de midi dans les accueils de loisirs.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles.

Les Francas, conformément aux conditions prévues dans le contrat de délégation, ont mis en place un service de transport afin de permettre aux familles d'accéder à d'autres sites et d'autres activités. Les 2 circuits de ramassage ont été maintenus en 2010.

### **4.3 Les tarifs**

La grille tarifaire est basée sur le quotient familial (revenu des familles) réparti en 7 tranches. Elle est ensuite ventilée en fonction de l'accueil choisi (mercredi / demi journée / avec ou sans repas).

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances d'été coûte à une famille qui bénéficie des bons vacances de la CAF : de 3,05 € pour le quotient familial minimum à 8,90 € pour le quotient familial maximum, et de 9,30 € à 13,40 € pour une famille non allocataire de la CAF (sans bons vacances).

Les tarifs à l'année pour les journées des mercredis sont similaires.

#### **4.4 Les partenariats**

Au-delà du contrat signé avec la Ville de Besançon dans le cadre de la délégation de service public, les Francas se positionnent comme partenaires de l'action éducative et ont à ce titre signé différentes conventions notamment avec la CAF et le Ministère de la Culture.

Les Francas sont reconnus comme association éducative complémentaire de l'Enseignement Public. Ils bénéficient à ce titre d'un soutien important du Ministère de l'Education Nationale avec lequel ils ont signé en 2007 une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2007-2010.

#### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à la gestion et l'organisation de structures et la mise en œuvre de projets d'animation enfance jeunesse à Besançon, par l'association départementale des Francas du Doubs dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette association.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission de contrôle financier des sociétés liées à la Ville, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

M. GHEZALI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*